

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 276e session

SYNOPSIS

Date 20/01/2015 - 22/01/2015

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Accueillir les nouveaux membres du Comité et assister à leur déclaration solennelle ;

- Elire le nouveau Président et le Bureau du Comité ;

- Tenir une conférence de presse à l'occasion de la publication des Conclusions 2014 et XX-3 (2014) ;

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;

- Planifier et organiser l'examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2015 et XX-4 (2015) ;

- Examiner les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Examiner le projet de rapport sur les dispositions non acceptées en Serbie ;

- Examiner le projet d'observations sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 2044 (2014) sur « Eradiquer la pauvreté des enfants en Europe » et sur la Recommandation 361(2014) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur « Promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées et leur participation au niveau local et régional ».

Results 1) Le Comité a élu Giuseppe PALMISANO en tant que Président, Monika SCHLACHTER et Petros STANGOS en tant que vice-présidents et Lauri LEPPIK en tant que rapporteur général.

2) Le Comité, représenté par son Président et son Rapporteur général, a tenu une conférence de presse consacrée aux Conclusions 2014 et XX-3 (2014). Cette conférence et le travail mené auprès des médias à cette occasion ont donné aux Conclusions un retentissement important et sans précédent dans de nombreux pays.

3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement)

4) Le Comité a adopté :

- Une décision sur le bien-fondé dans Association pour la protection des enfants (APPROACH) c. République tchèque, Réclamation n° 96/2013
- Une décision sur le bien-fondé dans Association pour la protection des enfants (APPROACH) c. Belgique, Réclamation n° 98/2013.

5) Le Comité a décidé de la répartition du travail entre les sous-comités et des responsabilités de rapporteur pour les Conclusions 2015 et XX-4 (2015).

6) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.

7) Le Comité a adopté le report sur les dispositions non acceptées en Serbie.

8) Le Comité a adopté les observations sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe 2044 (2014) sur « Eradiquer la pauvreté des enfants en Europe » et sur la Recommandation 361(2014) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sur « Promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées et leur participation au niveau local et régional ».

9) Le Comité a pris note des informations générales communiquées par le Secrétariat, en particulier sur le développement du processus de Turin.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les

rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;

- de transmettre le rapport concernant les dispositions non acceptées de la Serbie, selon les procédures habituelles et de les rendre publics et de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées, et, plus particulièrement, de fixer les dates des prochaines réunions.

- de transmettre les commentaires sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux au Comité des Ministres.

Participants Giuseppe PALMISANO Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Lauri LEPPIK, Rapporteur Général
Colm O'CONNOR (20 janvier)
Lauri LEPPIK
Birgitta NYSTRÖM
Elena MACHULSKAYA (absent)
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Marit FROGNER

Secretariat CdE Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint